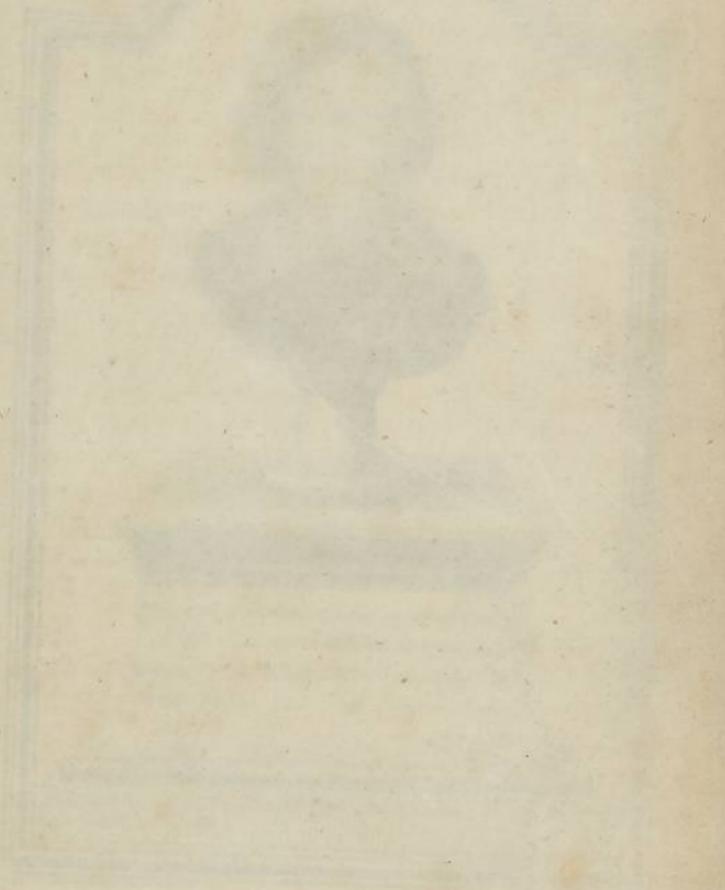
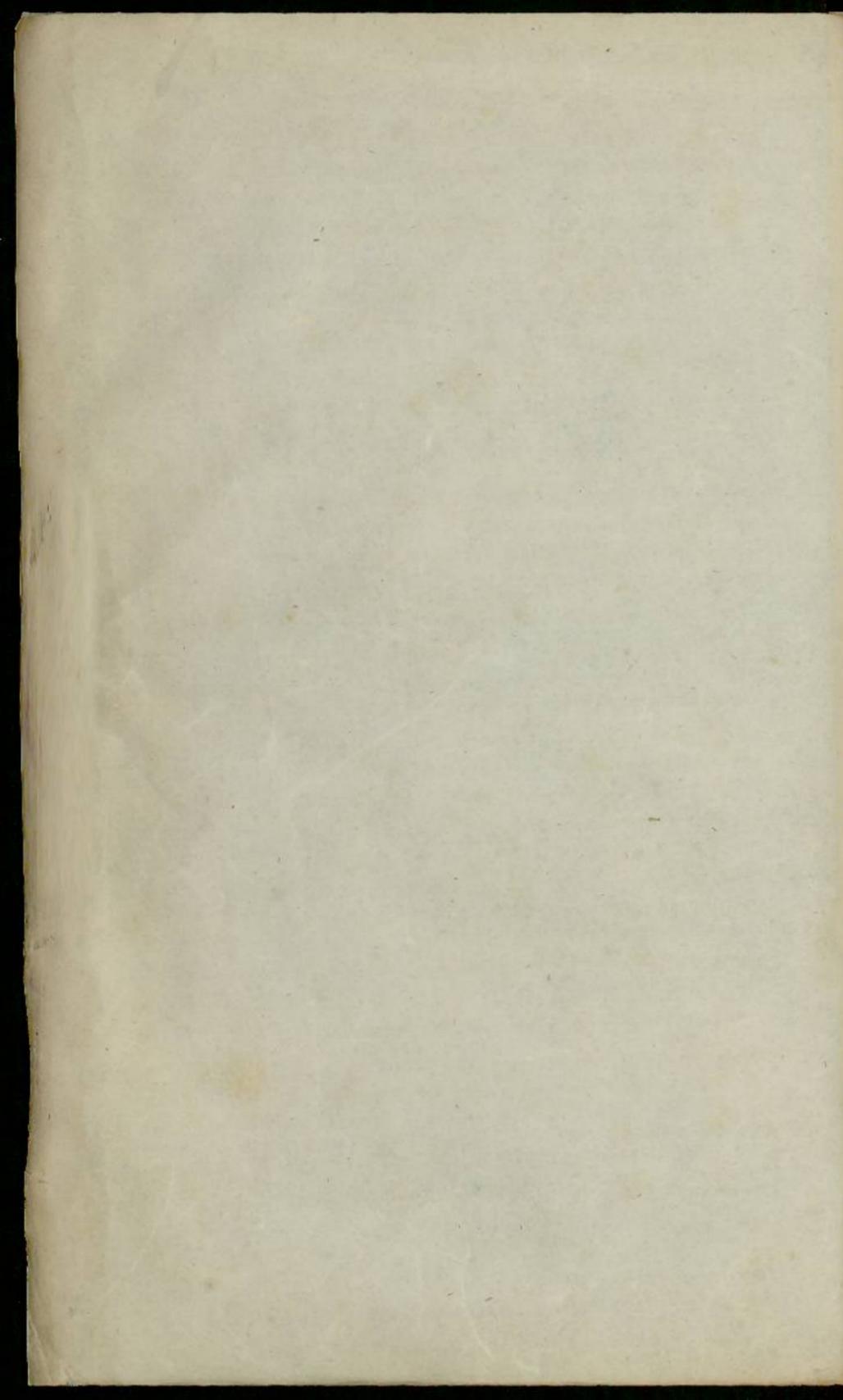
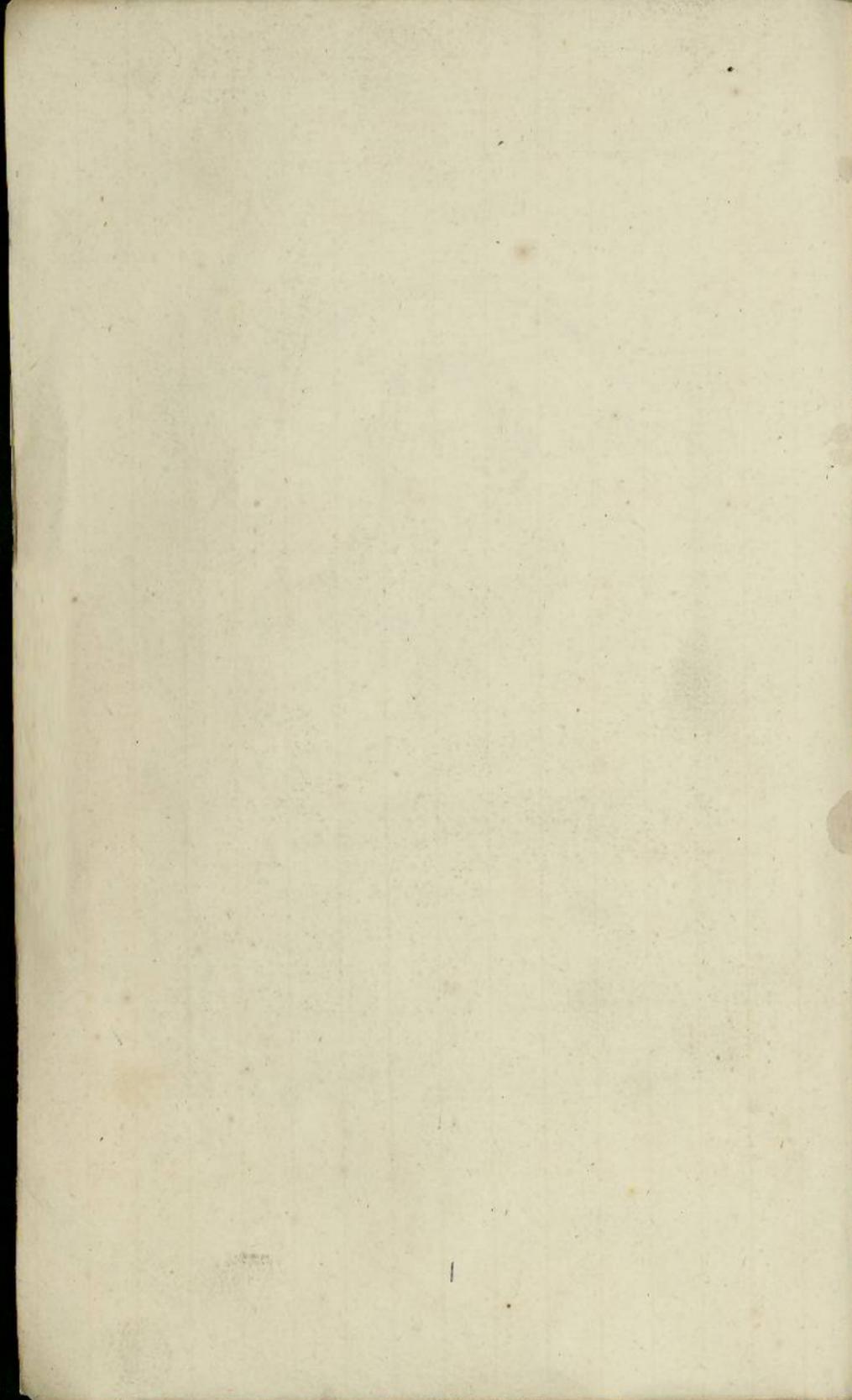


Resp 35341-6/2







DISSERTATION

SUR LE MOT ROMAN *MONDI* ;

Par M. NOULET.

Je me propose de fixer l'étymologie d'une expression qui, passée de la langue romane dans le patois de Toulouse, s'y maintient encore, et sur l'origine de laquelle je n'ai rien trouvé de complètement satisfaisant ; celle du mot *Mondi* ou *Moundi*, qui, dans notre idiome local, est synonyme de *Toulousain*.

Nous trouvons cette expression employée dans une composition en langue romane, que l'on doit rapporter aux dernières années du xv^e siècle, et qui nous a été conservée dans un langage profondément altéré, par un copiste qui, au xvi^e siècle, se sera trop souvent substitué au Troubadour qui l'avait écrite dans un style correct. C'est la chanson de Geste, publiée d'abord, d'une manière très-fautive, par Lafaille (1), puis par M. de Ponsan, sous le titre de *Cansou a dona Clemença, ditta la Bertat, sur la guerra d'Espainia, fatta pel generoso Guesclin, aciostat des nobles Mondis* (2).

(1) Lafaille fit imprimer cette chanson à la fin de l'édition de Goudelin, qu'il donna en 1694, d'après un manuscrit appartenant à M. Josse, ainsi qu'il le raconte lui-même dans une courte notice. Il a aussi parlé de ce curieux document dans ses *Annales de Toulouse*, addit. p. 10.

Voir encore l'*Hist. de Languedoc*, tom. iv, p. 566.

(2) M. de Ponsan publia une leçon exacte de cette chanson, en employant le manuscrit de M. Josse, le même qui avait servi à Lafaille, et qui avait été si mal rendu par celui-ci. Voir *Histoire de l'Académie des Jeux Floraux*, 2^e partie.

Cette pièce de vers est trop connue pour en dire autre chose, sinon qu'elle fut composée pour célébrer le mémorable fait d'armes de du Guesclin, allant, au nom du roi de France, Charles V, tirer vengeance de la mort de la reine Blanche de Bourbon, que Pierre-le-Cruel, roi de Castille, son mari, avait fait empoisonner. Or, avant de passer les Pyrénées, du Guesclin recruta quatre cents guerriers, la fine fleur des Toulousains, qui sont désignés au titre, et plusieurs fois dans le corps de la Geste, sous le nom de *Moundis*.

En 1578, Thriors, dauphinois, étudiant en la fameuse et signalée Université tolosaine, ou envoyé pour ce faire, en lui empruntant une spirituelle épigramme à l'adresse de ses nobles compagnons, enfants de Minerve, publia un livret écrit avec une affectation toute rabelaisienne. *Les joyeuses Recherches de la langue Tolosaine* (1) comprennent un recueil de mots empruntés au langage de Toulouse, accompagnés de gloses burlesques; badinages trop souvent graveleux ou orduriers, toujours d'une désespérante prolixité, et qui n'inspire-raient qu'un profond dégoût s'ils ne touchaient, comme à l'insu de l'auteur, à des questions qui ont quelque importance, au point de vue des études lexicographiques.

Thriors a fait deux fois, dans ce livre, allusion au mot *Mondin*, comme il l'écrivait en français. Il dit, à propos de *Maleva* (emprunter) :

« Et vaut autant cette phrase de parler, comme si
» je disois à quelqu'un qui m'auroit presté une espée qui
» feut un peu trop longue pour moy, comme de faict, dit un
» certain *MONDIN*, de bon lieu et de bonne part, il n'y a
» guere de temps à un qui luy avoit presté une espée, la-
» quelle estoit un peu trop longue pour luy : Monsieur, je
» vous remercie bien humblement pour le présent de vostre
» espée, car elle est un peu trop prolixie pour moy, au lieu
» de dire elle est trop longue. »

(1) Petit in-8° sans pagination.

Doujat, qui, né à Toulouse, mourut membre de l'Académie française, nous a laissé un précieux Vocabulaire, publié, pour la première fois, en 1638, à la suite des Œuvres de Goudelin (1). Il avait destiné cet ouvrage à faciliter l'intelligence des compositions de son illustre ami, déjà devenues difficiles à cette classe de lecteurs, que l'on désignait alors sous le nom de *Francimans*. Aussi Doujat, ne se préoccupant point des origines, se contenta-t-il de définir les mots dans un sens souvent limité; c'est ce qu'il fit pour celui qui nous occupe, et dont il a dit : *MOUNDI, tolosain*.

Le P. Grimaud, Bénédictin, dans la préface dont il a fait précéder son poëme de la Vie de Saint Benoît, ou le *dret Cami del Cel dins le pays Moundi* (2), crut devoir s'excuser d'avoir osé traiter un sujet si relevé, en ayant recours à la Muse vulgaire; et, à ce propos, il dit aux âmes dévotes :

« Beléu (armos debotos) bostres esprits s'afiscon à cerca le
» pel à l'ioou; iou boli dire que bousautres demandariots un
» lengatge may presat, o may counescut, o may en boguo;
» Diu me garde de parla mal de las autres lengos ! may iou
» bous diré, sense babardiso, aprep le sentimen de persounos
» de meriti, que saben counaisse las bounos causos, que

- » Le Grec parlo coumo un gendarmo,
- » Le Lati coumo un partisan,
- » Le Frances coum'un courtisan,
- » May le *Moundi* nous rabis l'armo,
- » È moblo de rabissomen
- » L'oustal de nostr' entendomen.

» E d'aqui cal tira la counsequeço que le lengatge *moundi* es
» coumo l'ordi *moundat*, que, cousinat coumo cal, engraisso

(1) Le Dictionari moundi, de la ouun souen enginats principalment les mots les plus escarriés, an l'esplicaciù franceso. A Toulouso, de l'imprimario de Jan Boudo, 1638, grand in-12, sans paginatiou.

On trouve quelquefois ce dictionnaire distinct de l'édition des œuvres de Goudelin, qu'il doit accompagner.

(2) Le *dret Cami del Cel* dins le pays Moundi, o la bido del gran patriarcho sant Benoist, etc.; per Grimaud. Toulouso, per Frances Boudo, 1659; in-18.

» tout le mounde, e diré, sense flatengo, que per exprima
» quicom de bel, o per douna à naisse calque ritcho pensado,
» le lengatge *moundi* es l'oli sur l'aigo. »

En 1671 parut le *Recueil de povesios de la Muso moundino*, auquel Gautier n'osa pas mettre son nom (1).

Enfin, le *Miral moundi* (2), poëme, imprimé en 1781, témoigne de l'emploi que l'on faisait du mot qui nous occupe, au commencement du xviii^e siècle.

Depuis, jusqu'à nos jours, on s'en est fréquemment servi dans les ouvrages en vers et en prose, quoiqu'il soit entièrement passé d'usage dans la langue parlée de Toulouse.

Maintenant que j'ai démontré que le mot *Mondi*, fort ancien, n'est pas encore complètement tombé en désuétude, il me reste à rechercher son origine.

Parmi ceux qui ont employé cette expression, et dont nous avons emprunté des passages, Goudelin et Grimaud ont seuls formulé une opinion à ce sujet. Dans le *Ramelet moundi* on la voit éclore d'une inspiration poétique, qui, reprise dans le *dret Cami del Cel*, n'est plus qu'une vanterie gasconne. Ainsi, nous n'avons plus qu'à discuter la valeur de l'explication imaginée par Goudelin. Elle consiste à penser que les filles de Toulouse ne seraient point appelées *Mondines*, du nom de quelque *Mundinus*, mais bien parce qu'elles sont *mundulce*, gracieuses, élégantes, bien attifées, etc.

A mon sens, c'est la thèse contraire qu'il fallait soutenir ; et, n'en déplaise à la courtoisie du poëte, je ne mets pas en doute que *mondi*, *mondina*, d'abord ; puis *moundi*, *moundino* ; en vieux français *mondin*, *mondine*, ne soient l'abréviation de *Ramondinus*, *Ramondi*, *Ramondin*.

Or, cette opinion prend un caractère d'évidence, quand on arrête son esprit sur cette réflexion, que, dans les États des derniers comtes de Toulouse, une foule de choses empruntèrent le

(1) In-12, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(2) In-12, Toulouse, Desclassan.

nom de ces bons seigneurs : c'étaient les terres, les forêts, les monnaies *ramondines*; les mesures, les poids *ramondins*, etc. Dès lors on comprend que Toulouse et le pays dont cette ville était la capitale, qui avaient donné des preuves d'un si grand attachement à cette noble maison, fussent désignés sous le nom de *Ramondins*, par abréviation *Mondlins*.

En y réfléchissant, on s'aperçoit d'ailleurs que l'opinion de Goudelin, qu'il n'eut probablement pas l'intention de rendre sérieuse, est toute d'occasion, et qu'elle ne peut devenir la clef d'un système étymologique raisonné. Sans doute, il serait possible d'accorder que l'épithète de *mondines*, donnée aux dames de Toulouse, dérive du latin *mundus*; à tout prendre, il pourrait en être de même de cet adjectif accolé à la langue toulousaine, que l'on supposerait plus pure que toutes les autres, avec Grimaud. Mais comment étendre aux *nobles moundis*, au *Ramelet moundi*, au *pays moundi*, à la *Muso moundino*, etc., cette communauté d'origine? Ainsi, M. le docteur Honorat, dans son Dictionnaire provençal, récemment publié, ne s'est point aperçu qu'en adoptant le sentiment de Goudelin, il se payait d'une invention poétique qui ne pouvait avoir aucune autorité lexicographique (1).

Goudelin, en repoussant, dans son spirituel badinage, l'idée que *moundi* pouvait bien venir d'un certain *Mundinus*, laisse entrevoir comme les traces de la véritable filiation étymologique de ce mot. *Mundinus*, *mundina*, dans la basse latinité, *mondi*, *mondina*, en roman, étaient fréquemment employés pour *Ramundus*, *Ramunda*. J'en trouve la preuve dans un document conservé aux archives départementales, et dont je dois la communication à M. Belhomme, mon savant confrère. C'est une procédure instruite vers la fin du XIV^e siècle. Ce titre, quoique incomplet, est curieux à plus d'un titre, surtout en ce qu'il semble établir que l'idiome employé, à cette époque éloignée, dans le Bazadais ou pays de Bazas, enclavé

(1) M. Honorat dit du mot *Moundi*: *Mound*, radical du latin *mundus*, *a*, *um*, net, propre.

aujourd'hui dans le département de la Gironde, ne différerait pas essentiellement de celui de Toulouse. Tandis que je me préoccupais de ce point de vue, qui offre quelque intérêt pour l'histoire de nos idiomes locaux, le prénom de *Mondina*, donné comme synonyme de *Ramonda*, frappa mon esprit aussitôt que mes yeux, et me donna une preuve que je souhaitais, et que je ne cherchais pas en ce moment.

Je ne dirai que peu de chose de la procédure elle-même. Un chevalier de Malte, résidant à la Commanderie d'Argentin, instruit à Cours une affaire scandaleuse : il reçoit les témoignages de plusieurs habitants du lieu, que le greffier ou notaire rédige en latin. Néanmoins, lorsque la déposition acquiert plus d'importance, dans le but de la rendre plus fidèle, il la relate textuellement en roman. Comme dans les procédures actuelles, on trouve parfois dans celle-ci une crudité d'expressions que le but de l'information fait suffisamment comprendre. Je serai donc sobre de citations empruntées à l'instruction d'une affaire criminelle, qui, de nos jours, serait jugée à huis clos. Les preuves que je dois y puiser étant d'ailleurs souvent répétées, et toujours les mêmes, je ne gagnerais rien à vous entretenir trop longuement des méfaits attribués à Raymond de Fabre, accusé d'avoir abusé de la jeunesse et de l'inexpérience de sa filleule Raymonde Brun.

Voici le début de cette information :

« Informatio facta per curiam de Curtibus, contra Ramundum
» Fabri, dicti loci de Curtibus, legitime conjugatum et ux-
» ratum in dicto loco sive castro de Curtibus; ex eo quod eidem
» imponitur violasse et deflorasse, et aliter rem carnalem ha-
» buisse et carnaliter cognovisse *Ramundam* aliter *Mondinam*,
» filiam Bernardi Bruni, mansi de Moteriis, jurisdictionis dicte
» domus et mandamenti dicti castri de Curtibus, virginem et
» non nuptam, nec maritatam, qui quidem Ramundus Fabri,
» dictam *Mondinam* defloravit in nemore, sive bosqueto do-
» mini preceptoris de Curtibus, et in dicto nemore pluries et
» frequenter cognovit eam carnaliter et in aliis partibus et di-

» versis locis que dicta *Mondina* morabatur, tunc temporis in
» domo dicti Ramundi Fabri, et ad ejus servicium erat depu-
» tata, et dicta *Mondina* se jactavit pluries et frequenter in
» presencia plurium quod dictus Ramundus Fabri ipsam deflo-
» raverat et rem carnalem cum ipsa habuerat, tum in nemore
» sive bosqueto dicti domini preceptoris etiam alibi, et hoc
» contra voluntatem et libitum dicte *Mundine*, cum violen-
» tia..... incepta fuit die xxvi novembris, anno Domini
» M. CCC. LXXXV (1385) (1). »

Cet acte nous fournit donc le sens direct du mot *mondi*, *mondina*, signifiant *Ramondin*, *Ramondine*; mais il avait aussi un sens détourné, comme je l'ai indiqué, et qui en faisait comme le surnom des Toulousains. Cette dernière interprétation n'était pas entièrement oubliée à la fin du xvii^e siècle. Le poëte Palaprat, dans la préface de sa comédie des *Empiriques* (2), représentée à Paris en 1689, se livrant à une de ces digressions qui lui étaient familières, raconte la part qu'il eut, par deux fois, au gouvernement de la ville de Toulouse, et les soins qu'il prit pendant son administration des plaisirs du peuple. A ce sujet, il regrettait que l'Académie des Jeux Floraux eût perdu l'usage, au 3 de mai, de réciter des vers en langue toulousaine; « qui, par une distinction accordée à la seule ville de Toulouse, dit-il, est appelée *MOUNDINE* » Et continuant à louer les *vers mondins*, ou toulousains, il ajoute en note: « Ce mot est venu des courtisans du comte Raymond, qu'on appelait *Ramondins*. » C'est *partisans* au lieu de *courtisans* que Palaprat aurait dû écrire, pour désigner ceux qui distinguant de bonne heure ce qu'il y avait de légitime et d'injuste dans la croisade albigeoise, soutinrent avec une rare fidélité les droits de leurs derniers princes, si injustement persécutés par l'Église et le roi de France. Ils voyaient avec raison en eux les défenseurs de leurs immunités municipales, les pro-

(1) Titres de l'ancienne commanderie d'Argentin, dépendante de l'ordre de Malte.

(2) Les œuvres de M. de Palaprat. Paris. Pierre Ribou, 1712.

tecteurs des Lettres romanes, les soutiens de leurs libertés, les représentants de cette féodalité méridionale qu'ils chérissaient. Attachés de cœur aux chefs que le fanatisme et l'avidité voulaient leur ravir, ils se déclarèrent pour eux, et défendirent leur cause avec cette opiniâtreté que donne le bon droit. Toulouse mérita donc, mieux qu'aucune des autres villes qui faisaient partie des vastes états de ses comtes, ce surnom de *Ramondine*, qui l'honore, et que la postérité doit lui conserver.



